

UTILISATION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

LES RISQUES

- **projection** de cailloux, poussières ou autres objets au niveau du corps ou du visage de l'agent, voire d'un tiers (collègues ou public) se trouvant à proximité,
- **chute** lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté,
- **coupure** lors du débouffrage ou de l'entretien de l'outil de coupe,
- **incendie** lors du remplissage du réservoir de carburant,
- **heurt** par un tiers lié à la circulation routière,
- **brûlure** au contact du moteur,
- **bruit** émis par la machine (émission généralement > à 100 dB(A)),
- **manutention manuelle** de la machine (non-port ou mauvais réglage du harnais),
- **vibrations** de l'appareil (troubles circulatoires ou nerveux au niveau des mains).



PRÉPARATION DU TRAVAIL

- **effectuer une reconnaissance** du terrain à débroussailler, enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fil de fer, pierres... et repérer les accidents du terrain (trous, fossés...),
- **installer une signalisation** temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique, (cf. fiche prévention n° 05/2005 du 6/12/2005 sur « La signalisation temporaire de chantiers »)
- **choisir une machine appropriée** au travail à réaliser et **utiliser l'outil de coupe le mieux adapté** au type de végétaux à couper (fil, couteau, disque...),
- **vérifier l'état d'usure de l'outil de coupe** (remplacer tout appareil de coupe courbé, fissuré ou endommagé) et **le fixer solidement**,
- s'assurer que le **carter de protection de la lame** et les autres dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement,
- **équibrer la machine** en réglant le harnais et les poignées de commande en fonction de la taille de l'agent et du type de travaux à réaliser,
- **faire le plein d'essence** avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Utiliser un **bidon homologué** pour les carburants. **Ne pas fumer**,
- mettre les **équipements de protection individuelle** adéquats,
- **démarrer** la débroussailleuse sur un sol plat, l'outil de coupe ne devant rien toucher,
- **contrôler** le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil (contrôler le ralenti : l'outil de coupe doit être immobile si la manette de gaz est au repos).

PENDANT LE TRAVAIL

- **assurer un périmètre de sécurité** suffisant autour de l'aire de travail (rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur),
- **veiller aux obstacles** sur le parcours et **travailler en position stable** en tenant toujours l'appareil à deux mains,
- **se déplacer perpendiculairement à la pente** sur un terrain accidenté,
- **en cas de bourrage, arrêter le moteur**,
- procéder à **l'inspection régulière de la lame** afin de s'assurer qu'elle est solidement maintenue et ne présente aucune dégradation,
- **en cas d'endommagement de l'outil, le changer immédiatement**,
- dans le cas d'un travail à plusieurs, effectuer une **progression en créneaux ou en escalier**, jamais en ligne,
- dans la mesure du possible, **refaire le plein d'essence quand le moteur est froid**. Dans le cas contraire, utiliser un bidon équipé d'un bec verseur avec arrêt automatique du remplissage dès que le réservoir est plein. **Ne pas fumer**.

APRÈS LE TRAVAIL

- pour le transport et le remisage de la machine, **protéger la lame** au moyen d'un cache de protection,
- assurer un **entretien régulier** de la débroussailleuse (nettoyage, lubrification, affûtage...),
- avant toute intervention d'entretien, **arrêter le moteur et débrancher la bougie**,
- **ranger** la débroussailleuse (fixation murale).

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- ❑ **chaussures de sécurité** montantes ou **bottes de sécurité**,
- ❑ **vêtements de travail** ajustés et longs (pantalon et manches longues),
- ❑ **guêtres** ou **jambières de protection**,
- ❑ **vêtement de signalisation** à haute visibilité de classe 2 minimum si intervention sur la voirie,
- ❑ **gants** (résistants aux coupures et perforations),
- ❑ **protections auditives** (casque antibruit ou bouchons d'oreilles),
- ❑ **visière de protection**.



**Pour toute information complémentaire, vous pourrez contacter le service
prévention du CDG 50**

Ce document est également disponible sur www.cdg50.fr